



Paris, le 8 avril 2021, 19h00

SUSPENSION TEMPORAIRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN COURS

Le Collège de la Gérance de Rubis annonce qu'il a décidé ce jour de suspendre temporairement le programme de rachat d'actions en vue d'une réduction du capital qui a fait l'objet d'une communication au marché le 5 janvier 2021 après bourse.

Entre le 6 janvier 2021 et le 8 avril 2021, la Société a racheté plus de 2 600 000 actions, soit plus de 2,5 % de son capital social, pour un prix moyen d'environ 39,30 € et un montant total de plus de 103 500 000 €. Ces acquisitions d'actions représentent déjà environ 40 % du plafond de 6 600 000 actions fixé aux termes du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2020 pour une durée de 18 mois expirant le 8 juin 2022. Le Collège de la Gérance conserve la possibilité de reconduire la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions jusqu'au 8 juin 2022.

L'ensemble des informations relatives aux actions acquises du 6 janvier 2021 au 8 avril 2021 dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est disponible sur le site internet de la Société (<https://rubis.fr/fr/programme-rachat-actions>).

Contact

RUBIS – Direction juridique
Tél : 01 44 17 95 95